

CLIENTELISME, FIN DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT...

Un dialogue social biaisé !!!

Le nouvel instrument juridique de gestion des **Ressources Humaines** créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Objectif affiché du gouvernement : « **Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines** »

En matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, ces dispositions sont applicables pour l'élaboration des décisions individuelles d'avancement et de promotion prenant effet à compter du 1 janvier 2021.



Les LDG :

- Déterminent la stratégie pluriannuelle (de 6 ans maximum) de pilotage des ressources humaines, (mises en œuvre de la situation des effectifs, des métiers et des compétences).
- Fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.
- Favorisent, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences et l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils ainsi que l'égalité professionnelle femmes-hommes.



L'autorité territoriale doit communiquer les LDG aux agents. Elles doivent être rendues accessibles, et font l'objet d'un bilan annuel devant le CST (fusion CT/CHSCT).

C'est du

**BLA BLA
100 %**

Objectifs cachés :

- Limiter les discussions en CT (puis CST), et vider les CAP de ses prérogatives sur l'avancement et les promotions
- Réduire le budget de fonctionnement et donc la masse salariale
- Fin de l'égalité de traitement, atteintes au droit collectif par l'individualisation des promotions
- Casse du statut

Pour la CGT, n'ayez aucun doute, localement, opposez-vous à toutes les régressions (prise en compte de l'absentéisme, individualisation...), qu'a imposé la loi de transformation de la Fonction Publique !!!!



N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants syndicaux CGT sur la question. Ne nous désarmons pas contre les réformes !!!